

Technicien Conseil Vente en Animalerie

Code Diplôme : 403 212 03 / RNCP : 13 921

Niveau, Durée et modalités de formation

- Formation de niveau IV
- Deux années scolaires : 1350 heures de formation
- 18 semaines au centre de formation

Scolaire par Alternance
ou Apprentissage

Objectifs de la formation

La formation Bac Pro TCVA doit permettre au candidat de se préparer au métier de chef de rayon capable d'appliquer la politique de vente de son organisation tout en exerçant un rôle de conseil auprès de la clientèle à travers les missions suivantes :

- assurer le conseil, la vente et la fidélisation du client
- maintenir le bon fonctionnement des espaces de vente et de stockage
- réagir lors d'un dysfonctionnement sous contrôle de son supérieur hiérarchique
- assurer la préparation des produits et les disposer en rayon

Le technicien conseil-vente a pour finalité de développer le chiffre d'affaires du rayon ou d'un point de vente dans le respect des choix stratégiques et des exigences sociétales

Conditions d'admission / prérequis

Entrée en classe de 1ère Bac Pro TCVA

- Priorité aux candidats issus d'une seconde professionnelle relevant du secteur canin ou de l'animalerie.
- Sur décision du Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt, après avis de l'équipe pédagogique, peuvent être admis des élèves :
 - Candidats issus d'une seconde autre que celles mentionnées ci-dessus
 - Ayant accompli au moins la scolarité complète d'une classe de première
 - Titulaires d'un diplôme au titre homologué de niveau V
 - Ayant interrompu leurs études et souhaitant reprendre leur formation s'ils justifient de 2 années d'activité professionnelle
 - Ayant accompli une formation à l'étranger

Entrée en classe de Terminale possible sur dossier pour tout titulaire d'un diplôme de niveau IV minimum :

- dispensera le candidat de suivre les modules d'enseignements généraux
- validera uniquement le bloc de compétence « Modules du secteur professionnel »



Modalités d'admission et délai d'accès

- Dossier de demande d'inscription à compléter dès janvier
- Entretien de motivation avec la Direction ou personne habilitée
- Début de la formation en septembre

Poursuite d'études

Les titulaires du baccalauréat professionnel TCVA peuvent poursuivre des études en BTS

Programme de la formation

MODULES D'ENSEIGNEMENTS GENERAUX

- MG 1: Langue Française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde
- MG 2: Langue et culture étrangère
- MG 3: Motricité, santé et socialisation par la pratique des activités physiques, sportives, artistiques et d'entretien de soi
- MG 4: Culture scientifique et technologique

MODULES DU SECTEUR PROFESSIONNEL

- MP 1: Connaissances scientifiques et techniques
- MP 2: Mercatique
- MP 3: Connaissance de l'entreprise
- MP 4: Gestion commerciale
- MP 5: Techniques de vente
- MP 6: Techniques animalières
- MP 7: Réglementation
- EIE pratique: Aquariophilie, Toilettage, Auxiliaire Vétérinaire Spécialisé

OPTION

- LV2 Espagnol
- **1 mois de stage à l'étranger** en classe de 1ère pour les scolaires par alternance



Modalités d'évaluations

- Epreuves Certificatives en cours de Formation (CCF)
- Epreuves Terminales

Handicap et aménagements particuliers

- Suivi des dossiers d'aménagement aux examens
- Accueil et suivi des candidats en situation de handicap
- Présence d'une Assistante de Vie Scolaire



- * Place handicapée
- * Plan incliné
- * Salle de plain-pied

